

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 18/01/2021.

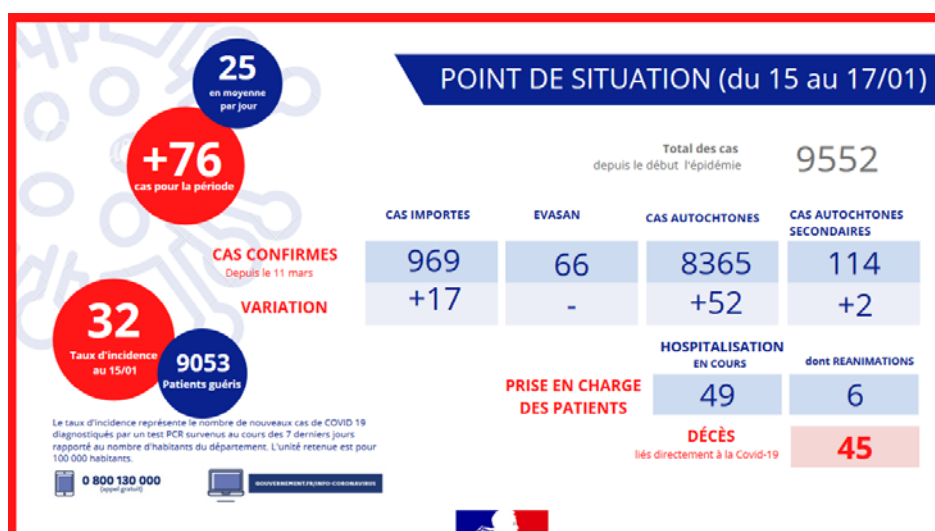
### Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 76 nouveaux cas confirmés du 15 au 17 janvier 2021.

La Préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 76 nouveaux cas de coronavirus covid-19 enregistrés à La Réunion du 15 janvier au 17 janvier 2021 (soit une moyenne journalière de 25 cas sur 3 jours consécutifs). On enregistre un **total de 9 522 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Sur les nouveaux cas annoncés :

- 71 cas sont investigués :
  - 52 cas sont classés autochtones.
  - 2 cas autochtones secondaires
  - 17 cas est classés importés.
- 5 cas sont en cours d'investigation ou font l'objet d'analyses complémentaires.

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé rappellent à l'ensemble de la population réunionnaise l'importance d'appliquer au quotidien les mesures barrière (lavage de mains, utilisation de mouchoir, tousser dans son coude, distance physique, port du masque, limitation au maximum des contacts sociaux à 6 personnes, utilisation de l'application TousAntiCovid ...). Ces mesures sont essentielles pour freiner l'épidémie dans l'île.



**Contact presse**  
 Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–  
 Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
 Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
 Twitter : @Prefet974  
 Facebook : @Prefet974

## **Présence du variant sud-africain à La Réunion chez une personne**

**La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment que le variant sud-africain (501-Y-V2) a été détecté chez une seconde personne atteinte à La Réunion de la covid-19.**

Le résultat positif du séquençage réalisé à l'initiative de l'ARS de Mayotte a été porté à la connaissance des autorités sanitaires le 17 janvier au soir.

### **Contexte de la situation**

Il s'agit d'une personne arrivée en provenance de Mayotte, le 15 janvier pour rejoindre son enfant hospitalisé depuis le 7 janvier au CHU. Cet enfant arrivé par évacuation sanitaire a été testé négatif à la Covid-19 dès son arrivée.

La mère n'avait pas pu l'accompagner dès lors qu'elle était positive à la Covid-19. Elle avait ainsi respecté une période d'isolement à Mayotte avant de pouvoir se rendre à La Réunion pour rejoindre son enfant hospitalisé.

L'enfant est toujours hospitalisé à ce jour, avec son parent à ses côtés.

La mère de l'enfant a été de nouveau testée ce matin par le laboratoire du CHU, de façon à savoir si elle est encore positive Covid-19 et susceptible ainsi d'être contagieuse. En fonction du résultat, les prescriptions adéquates en termes d'isolement de cette personne comme de l'enfant seront apportées et suivies dans leur mise en œuvre.

Un re contrôle sera réalisé avec soin pour procéder à l'identification de l'ensemble des personnes (personnel soignant et entourage) avec lesquelles elle aura été en contact depuis le 15 janvier.

### **L'ARS poursuit les investigations d'identification des porteurs du variant sud-africain**

L'identification du variant sud-africain (501 Y V2) de la maladie Covid-19 chez un premier patient, le 16 janvier à Mayotte a amené l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Réunion à :

- faire procéder, à partir du mardi 19 janvier, à l'analyse par séquençage ARN, réalisable à présent à La Réunion, de la totalité des prélèvements déjà effectués et conservés dans les laboratoires, correspondant aux indications de charge virale adaptée, à savoir 24 analyses possibles ;
- demander à toute personne ayant voyagé à Mayotte, aux Comores et au Mozambique ces 14 jours derniers jours d'effectuer un test RT-PCR dans les plus brefs délais afin de s'assurer que ces personnes ne sont pas positives à la maladie Covid-19 ni porteurs éventuellement d'une souche variante 501-Y-V2. Ce test s'impose en l'absence de tout signe clinique évocateur de la maladie.

Il est convenu que les laboratoires transmettent des points de situation réguliers à l'ARS sur le nombre de personnes qui se sont présentées à eux pour effectuer le test. En outre, avec les coordonnées éventuellement disponibles, l'ARS procédera à des rappels individualisés par SMS.

**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974